

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

LA SOCIÉTÉ DE S. FRANÇOIS-XAVIER

DÉVOILÉE.



LETTRE ADRESSÉE AU CENSEUR.

CITOYEN RÉDACTEUR,

Malgré votre persistance à vous dire instruit sur la Société de St-François-Xavier, tous vos articles à ce sujet témoignent une profonde ignorance de cette OEuvre. Je vous dois la vérité, je la dois au public.

C'est moi, moi seul, qui ai fondé à Lyon la Société de St-François-Xavier, le 5 mai 1844, dans l'église du Petit-Collège. La première réunion ne comptait pas plus de 20 membres. Ce nombre grandissant au-delà de mon attente, je pris toutes les mesures que me dicta la prudence. Je prévins le Préfet, je prévins le Maire, je demandai la présence dans nos réunions des commissaires de police. Ils y sont venus; plusieurs fois même je les y ai invités officiellement. D'ailleurs ces réunions se sont toujours tenues dans les églises, dont l'entrée n'est refusée à personne. Je dis dans les églises, parce que l'OEuvre s'est établie successivement à la Croix-Rousse, à St-Bonaventure, à St-Polycarpe, à Ainay et aux Brotteaux.

Nous ne nous sommes jamais proposé d'autre but, citoyen rédacteur, que de donner aux ouvriers l'instruction chrétienne, de procurer, en cas de maladie, des secours à ceux qui les réclameraient, et une sépulture honorable, en cas de mort. Aussi tout membre admis était-il tenu de verser 50 centimes chaque mois. Cette somme n'aurait pas suffi, mais nous avons fait appel à la générosité de plusieurs de nos concitoyens, de quelque opinion qu'ils fussent. Ce sont les hommes que l'on trouve dans toutes les œuvres de bienfaisance.

Des conseils formés par les ouvriers ont toujours eu la direction de l'OEuvre. Les cotisations mensuelles ont toujours été perçues par eux, par eux les secours ont été distribués aux malades. Je dirai tout en deux mots : on a tout fait jusqu'à ce jour dans cette OEuvre par conseils et commissions; conseils et commissions composés d'ouvriers et nommés par les ouvriers. Il n'a pas pu être distrait un seul centime pour l'employer à autre chose qu'aux frais de l'OEuvre et au soulagement des malades. Impossible de faire aucune soustraction.

Des registres signés par les ouvriers, et clos par eux chaque mois, sont foi de tout ce que j'avance. Ces registres viennent d'être déposés par mes mains à l'Hôtel-de-Ville; je demande une vérification faite par l'autorité, et l'insertion dans les journaux du résultat de cette vérification.

Je viens aussi de déposer entre les mains de nos magistrats la petite somme que contenait notre caisse, sans l'aliéner toutefois, parce que je ne puis pas disposer des deniers de ces bons citoyens sans leur consentement; consentement que je n'ai pas pu prendre, ayant par prudence suspendu les réunions de l'OEuvre.

Il faut que la vérité se fasse jour. Assez longtemps nous avons été calomniés. Jusque là nous avons gardé le silence; mais comme un sentiment d'humanité m'avait fait entreprendre cette œuvre, un sentiment d'humanité me porte aussi à parler aujourd'hui. Je ne puis souffrir qu'on calomnie de bons ouvriers, mes frères plus que jamais, par cela seul qu'ils auront fait partie d'une société pour y trouver un soulagement à leurs maux.

Je suis prêtre depuis quinze ans; j'ai toujours sacrifié mon temps, mes travaux, mes veilles, mes ressources à soulager mes semblables; et aujourd'hui devrait-il m'en coûter la vie, je la donnerais volontiers pour leur bonheur.

Jamais nous n'avons eu dans notre société les intentions qu'on nous prête.

Je défie qui que ce soit de prouver que nous y parlions politique; un article de notre règlement expulse de l'œuvre tout membre qui s'en occuperait dans nos assemblées.

Je défie de prouver que nous ayons distribué de l'argent pour toute autre cause que pour les besoins des ouvriers.

Je défie encore mieux de prouver que je leur aie parlé des élections. Je ne crains aucun démenti.

Tout ce qu'a dit *le Censeur* est donc faux, absolument faux, savoir :

1° Que la société de St-François-Xavier soit l'ouvrage du légitimisme.

2° Que tout autre que moi en soit le fondateur à Lyon et le directeur; par conséquent ce n'est point M. Catet, encore moins MM. les prêtres des Chartreux, qui ne m'ont jamais donné leur concours;

3° Que les capitalistes soient le moins du monde

mêlés parmi nous; les capitalistes de notre œuvre sont des ouvriers dans la détresse;

4° Que les bruits sinistres qui alarment la société partent de nos rangs. Je réponds des membres de notre œuvre; ils sont trop calmes, trop paisibles et trop résignés.

J'ai versé des larmes, citoyen rédacteur, avec plusieurs d'entre eux, j'en ai versé seul, en voyant les tristes effets de la calomnie. Comment! dans un moment où le mot fraternité couvre nos murs, on les rejette, on les méprise, on les bafoue, comme des hommes indignes de tout honneur! Et ce sont des frères qui se conduisent ainsi envers des frères!... Et pour le seul crime d'avoir cherché quelque adoucissement à leurs maux, en s'inscrivant dans une société de bienfaisance religieuse!

Je devais les justifier au tribunal du public; c'est à lui que j'en appelle dans ce moment.

L'ABBÉ JAYOL,

Fondateur de l'œuvre dite de  
Saint-François-Xavier.

Lyon le 30 mars 1848.

LYON. — IMPR. DE DUMOULIN ET RONET.